# Evénements par département : 28 - EURE-ET-LOIR (17 cas)

## Incendie dans un centre de tri de déchets

**ARIA 58706 - 11/01/2022 - 28 - DREUX**
*Type : Autre*
*Naf 38.21 : Traitement et élimination des déchets non dangereux*

Vers 12h05, un feu se déclare au niveau du caisson du compacteur de déchets en refus de tri dans un centre de tri de déchets. Conformément à la procédure, le personnel donne l'alerte puis évacue les lieux. Des opérateurs mettent en place les moyens d'extinction et ferment la vanne d'obturation du réseau de rejet des effluents. Ils interviennent à l'aide d'un RIA, sans succès, puis appellent les pompiers qui arrivent à 12h45. Le caisson est isolé et transporté pour traitement en usine d'incinération des déchets ménagers.

A la suite de l'événement, l'exploitant révise la procédure correspondante à l'organisation de l'intervention liée à un départ de feu au niveau du compacteur.

## Explosion et incendie d'un condensateur dans une usine d'incinération de déchets non dangereux

**ARIA 58900 - 11/04/2022 - 28 - MAINVILLIERS**
*Type : Autre*
*Naf 38.21 : Traitement et élimination des déchets non dangereux*

Vers 15 h, la centrale incendie du local électrique se déclenche dans une entreprise d'incinération de déchets non dangereux. Le conducteur pontier effectue une levée de doute et identifie une odeur de chaud et de la fumée. Une explosion suivie d'un incendie se sont produites au niveau d'un condensateur. Le site est évacué. En parallèle, les pompiers sont appelés. L'entreprise est mise à l'arrêt avec un passage sur un groupe électrogène. Vers 16h15, les batteries de compensation détériorées sont débrochées. La réception des camions de déchets ménagers et de collecte sélective est arrêtée pendant 2h30. Le redémarrage génère des valeurs limites d'émissions de CO, SO2 et de poussières.

L'événement est dû à une défaillance matérielle du condensateur. Cette défaillance était exclue de l'analyse de risques. Une thermographie avait été réalisée la semaine précédant l'événement et n'avait rien mis en évidence. Rien n'avait également été relevé lors de la ronde réalisée 5 min avant le sinistre.

À la suite de l'événement, l'exploitant prévoit de contrôler toutes les batteries de condensateurs lors du prochain arrêt technique prévu 5 mois plus tard.

## Incendie dans une entreprise de commercialisation de produits agricoles

**ARIA 58969 - 03/05/2022 - 28 - BROUE**
*Type : Autre*
*Naf 46.21 : Commerce de gros de céréales, de tabac non manufacturé, de semences et d'aliments pour le bétail*

À 13h15, un feu de pailles compactées, destinées au rebut, se déclare dans une entreprise spécialisée dans la collecte, le stockage et la commercialisation de produits agricoles. Le feu concerne un stock de 1 000 m², sur une hauteur de 2 à 3 m. Le tas est éloigné de toute voie de circulation et des bâtiments. Les pompiers interviennent et utilisent la réserve incendie du site. La paille est humide et en décomposition. Seuls les brins de paille en surface s'enflamment. Les flammes disparaissent au bout de 2 h et une croute se forme. De la fumée se dégage. Les pompiers décident de déplacer le tas à l'aide d'engins de manutention pour arroser l'ensemble au cœur. Les opérations sont menées toute l'après-midi et sont arrêtées pendant la nuit. Une surveillance est mise en place. Le lendemain, les opérations reprennent vers 7h30 et s'achèvent vers 17 h. L'ensemble de tas est déplacé et mouillé. Il est épandu comme amendement organique, comme il aurait dû l'être. Les eaux d'extinction ne sont pas confinées. La réserve incendie est complétée par l'exploitant à l'issue de l'intervention.

Le tas de pailles compactées était présent depuis 18 mois sur le site.

À la suite de l'événement, l'exploitant décide d'éliminer ces pailles rapidement et de ne pas avoir de stock sur site.

## Incendie dans une usine de fabrication de matériel électrique

**ARIA 59556 - 04/05/2022 - 28 - COURVILLE-SUR-EURE**
*Type : Autre*
*Naf 27.12 : Fabrication de matériel de distribution et de commande électrique*

À 16h45, une alarme incendie se déclare au niveau d'un four dans une usine de fabrication de matériel de distribution et de commande électrique. Le chef d'équipe est avisé. Il confirme à 16h47 le départ de feu et fait évacuer le personnel. Les équipes de premières interventions éteignent l'incendie avant l'arrivée des pompiers à 17h07. Ces derniers effectuent une levée de doute. Le personnel regagne son poste de travail à 17h38. Les pompiers quittent le site à 17h55.

La qualité du creuset utilisé serait à l'origine du départ de feu.

Le creuset est changé avec un lot différent de celui de l'évènement. L'exploitant met en place un bac de rétention avec du sable sous le four en cas de nouvelle coulée.

## Rejet de poussières d'incinération dans une usine d'incinération de déchets non dangereux

**ARIA 59551 - 15/06/2022 - 28 - MAINVILLIERS**
*Type : Autre*
*Naf 38.21 : Traitement et élimination des déchets non dangereux*

Vers 13h45, un rejet de poussières d'incinération se produit dans une usine d'incinération de déchets non dangereux. Des fumées épaisses en sortie de la cheminée sont visibles. À 15h23, la conduite est progressivement reprise par les employés. Une campagne de mesures de l'impact environnemental est effectuée.

Deux micro-coupures liées à des surtensions sur le réseau ont mis l'installation en sécurité. La deuxième micro-coupure a entraîné la perte du turbo-alternateur. Cela a conduit au by-pass du traitement des fumées des 2 lignes d'incinération avec pour conséquences un dépassement des valeurs limites d'exposition en CO, COT et poussières sur les 2 lignes. Une intervention pour la recherche de pannes sur le réseau électrique est à l'origine des surtensions.

## Incendie de silo dans une coopérative agricole

**ARIA 59283 - 29/06/2022 - 28 - SAINT-GEORGES-SUR-EURE**
*Type : Autre*
*Naf 46.21 : Commerce de gros de céréales, de tabac non manufacturé, de semences et d'aliments pour le bétail*

Vers 18h30, un feu se déclare au niveau du moteur situé en ciel de cellules pendant un ensilage d'orge dans une coopérative agricole. L'incendie est maîtrisé. Les pompiers assurent des rondes de surveillance. Les matières incandescentes sont retirées. Le lendemain, vers 13h30, les pompiers quittent le site. Le site est à l'arrêt pendant 2 jours, empêchant les réceptions de céréales. Les dommages matériels sont estimés à 5 000 €.

Un carter métallique de protection s'est décalé et a frotté sur un arbre moteur provoquant des étincelles.

A la suite de l'événement, un carter plus distant de l'arbre est mis en place.

## Incendie de silo

**ARIA 59343 - 13/07/2022 - 28 - COURVILLE-SUR-EURE**
*Type : Autre*
*Naf 46.21 : Commerce de gros de céréales, de tabac non manufacturé, de semences et d'aliments pour le bétail*

Vers 17 h, la sonde de niveau d'une cellule de stockage contenant 6 000 t de blé tendre se met en défaut dans une coopérative agricole. Cette cellule en béton a une capacité de 28 000 t et est en remplissage quasi continue toute la journée. Un électricien découvre une très grosse fumée dans le local du bout du transporteur à bande situé au-dessus de la cellule au niveau de la goulotte de remplissage de la cellule. L'équipe du silo coupe l'électricité, essaie d'éteindre avec un extincteur puis appelle les pompiers. Arrivés à 17h45, ils éteignent tous les départs au niveau du transporteur, puis inspectent le dessus de la cellule et enlèvent toutes les traces de matière carbonisées présentes sur le tas, principalement sous la goulotte. Leur intervention se termine vers 1 h.

Le dégagement de fumée provient de poussière et de graisse qui se consument. L'origine de l'incident semble venir du réducteur du moteur de bande de transport qui frottait sur le carter. La veille, un dépannage a eu lieu pour changer la clavette de ce réducteur. L'exploitant pense qu'il a mal été remonté (mauvaise fixation), la poulie

a dû se décaler petit à petit et frotter le carter en provoquant des étincelles qui ont mis en combustion la poussière présente autour.

L'exploitant décide de ne pas réutiliser cette capacité pendant 2 jours pour confirmer qu'il n'y a pas de problème et d'effectuer un contrôle par caméra thermique tous les jours avant réutilisation.

## Incendie dans une installation de stockage des déchets non dangereux

**ARIA 59409 - 29/07/2022 - 28 - PRUDEMANCHE**
*Type : Autre*
*Naf 38.21 : Traitement et élimination des déchets non dangereux*

Vers 2h30, un incendie se déclare sur des déchets en surface d'un casier dans une installation de stockage des déchets non dangereux. L'alerte est donnée par un riverain. Les secours utilisent la réserve incendie du site pour éteindre le sinistre et l'exploitant de l'argile, située à proximité. L'intervention s'achève à 7h40. Les eaux d'extinction sont gérées avec les lixiviats du casier. Des investigations sont menées pour vérifier l'intégrité des dispositifs d'étanchéité, de collecte du biogaz, de collecte des lixiviats et de recirculation des lixiviats. Dans l'attente, l'apport de tout déchet est interdit dans le casier incendié et l'exploitant détourne les déchets vers des installations dûment autorisées. Il met en place une surveillance régulière en dehors des heures d'ouverture du site.

## Choc entre un oiseau migrateur et une pale d'éolienne

**ARIA 59782 - 02/08/2022 - 28 - LES VILLAGES VOVEENS**
*Type : Autre*
*Naf 35.11 : Production d'électricité*

Lors du suivi de la mortalité aviaire sur un parc éolien, le bureau d'études découvre au sol un cadavre de linotte mélodieuse, espèce menacée, à 45 m d'une éolienne. Il s'agit très probablement d'une collision avec l'éolienne.

## Déversement vers l'extérieur sur un site métallurgique

**ARIA 59562 - 08/08/2022 - 28 - LUCE**
*Type : Autre*
*Naf 24.42 : Métallurgie de l'aluminium*

Un déversement d'un liquide blanchâtre vers la voie publique et le réseau d'eaux pluviales est constaté sur un site métallurgique. Un laboratoire est missionné pour prendre des échantillons pour analyse. Une société spécialisée débouche le tuyau reliant les bacs de décantation à la station d'épuration, pompe les matières s'étant déversées et nettoie la voie publique.

Le déversement provient d'un débordement de la cuve de décantation située avant la station d'épuration. Cette cuve (ou fosse) récupère les eaux de process provenant des bacs de rinçage du traitement d'anodisation ainsi que les eaux pluviales.

Du fait d'un défaut de pH à la station, la pompe chargée de vider la cuve ne s'est pas mise en marche comme prévu en cas de défaut de la station d'épuration pour éviter une pollution extérieure. Le chef d'équipe avait constaté que le niveau de cette cuve était bas lors de l'arrêt de la chaine d'anodisation. Ainsi, selon l'exploitant, le liquide qui a débordé du fait de l'inactivité de la pompe, et qui était plutôt limpide et à pH 7,2, proviendrait des eaux pluviales qui n'ont pas été évacuées par la pompe.

## Choc entre un oiseau migrateur et une pale d'éolienne

**ARIA 59784 - 16/08/2022 - 28 - LES VILLAGES VOVEENS**
*Type : Autre*
*Naf 35.11 : Production d'électricité*

Lors du suivi de la mortalité aviaire sur un parc éolien, le bureau d'études découvre au sol un cadavre de linotte mélodieuse, espèce menacée, à 27 m d'une éolienne. Il s'agit très probablement d'une collision avec l'éolienne. 14 jours plus tôt, un cadavre de la même espèce avait été retrouvé sur ce parc éolien, au pied d'une autre éolienne (ARIA 59782).

## Incendie dans une installation de stockage de déchets non dangereux

**ARIA 59541 - 17/08/2022 - 28 - PRUDEMANCHE**
*Type : Autre*
*Naf 38.21 : Traitement et élimination des déchets non dangereux*

En début d'après-midi, un feu se déclare dans un casier d'une installation de stockage de déchets non dangereux. Le conducteur d'engin maîtrise l'incendie.

Des piles provenant d'un centre de collecte des déchets non dangereux sont à l'origine du départ de feu.

À la suite de l'événement, l'exploitant rappelle au producteur des déchets que l'admission de piles est interdite en installation de stockage de déchets non dangereux.

## Fuite de solution azotée dans une usine d'engrais

**ARIA 59693 - 08/09/2022 - 28 - CLEVILLIERS**
*Type : Autre*
*Naf 20.15 : Fabrication de produits azotés et d'engrais*

Vers 8 h, la présence d'une flaque de produit liquide est constatée sur le sol bétonné à l'intérieur d'un bâtiment de production d'une usine d'engrais. La recherche de la provenance de la flaque conduit au constat de la présence de produit dans la rétention des réservoirs de stockage de solution azotée (mélange d'urée et de nitrate d'ammonium - UAN 30 %) et une remontée sur un des réservoirs. Les opérateurs donnent l'alerte et vidangent le réservoir à l'aide d'une pompe vers un autre réservoir. Ils détectent une légère remontée de produit en provenance de micro trous dans la résine d'étanchéité de la rétention. Vers 11 h, ils nettoient la rétention.

30 t de produit ont été perdues. La fuite entraîne une pollution localisée des sols sous le réservoir et la rétention. L'exploitant réalise un diagnostic environnemental et sanitaire de l'incident, avec notamment des prélèvements de sols et une surveillance des eaux souterraines.

L'exploitant suspecte des fissures ou trous de corrosion sur le fond ou la couronne du réservoir. Une inspection du réservoir est réalisée et permet de confirmer cette corrosion à l'origine de la fuite. Les points suivants sont relevés lors de l'inspection :

- le réservoir est muni d'un revêtement intérieur par peinture qui est fortement dégradé ;
- une absence de galette béton permettant la surélévation du réservoir ;
- un manque d'étanchéité de la cuvette de rétention notamment autour du réservoir qui permet des infiltrations en cas de présence d'eau pluviale ou en cas de fuite ;
- la présence d'une fibre et de résine en pied de réservoir non étanche ;
- une corrosion de la face extérieure du fond du réservoir, qui a pu être favorisée par les 3 constats précédents ;
- des cratères de corrosion non débouchant de la face intérieure du fond du réservoir et sur la virole inférieure ;
- un cratère de corrosion débouchant au niveau du puits d'aspiration du réservoir ;
- la tuyauterie d'aspiration de produit est percée au niveau du coude. (L'aspiration de produit devait se faire en partie par ce trou et non par le fond, ce qui a pu privilégier la formation d'une couche de dépôt).

La conception du réservoir en acier carbone et de la rétention sont favorables à ces dégradations.

D'un point de vue organisationnel, il est à noter :

- l'insuffisance de vidanges, nettoyages et inspections périodiques des réservoirs ;
- des inspections périodiques des rétentions insuffisantes ;
- une surveillance insuffisante des niveaux des réservoirs.

L'exploitant met en place un programme de vidanges, nettoyages et inspections périodiques des réservoirs avant remise en service des réservoirs. La remise en service du réservoir en cause et de la rétention qui lui est associée est conditionnée à leur remise en conformité. Les inspections des autres réservoirs et des rétentions sont programmées un mois après l'événement. Les mesures de niveau des réservoirs sont adaptées pour faciliter la surveillance.

## Auto-combustion de bigs bags de charbons actifs usagés

**ARIA 59724 - 10/09/2022 - 28 - AUNEAU-BLEURY-SAINT-SYMPHORIEN**
*Type : Autre*
*Naf 35.11 : Production d'électricité*

Vers 23h30, une auto-combustion se produit sur un tas de big-bags de charbons actifs usagés dans une installation de méthanisation. Celle-ci est découverte le lendemain, un dimanche, vers 13 h par un opérateur, lors d'une ronde à distance à l'aide de caméras de surveillance, lorsqu'il aperçoit de la fumée au niveau du stockage. Il alerte les pompiers et se rend sur site. Les charbons actifs usés sont arrosés. La cellule chimique effectue des analyses pour éliminer les risques de contamination de l'air et du sol en raison de la présence de soufre dans les charbons actifs qui sont utilisés pour la filtration du biogaz. Les pompiers quittent le site vers 15h30.

L'auto-combustion des charbons actifs usés s'est déclenchée par la combinaison de 2 phénomènes météorologiques : une bruine en début de journée ayant amené les charbons actifs usés à un taux d'humidité favorable à l'auto-échauffement et la chaleur de la journée. Les 2 phénomènes combinés ont permis l'auto-échauffement puis l'auto-combustion des charbons chargés en soufre. Le changement des charbons actifs usés s'est déroulé conformément à la procédure définie. Pour les conditions de stockage, la distance par rapport aux autres équipements a été respectée. Cependant, le noyage des charbons actifs usés n'a pas été effectué comme défini dans la procédure.

À la suite de l'événement, l'exploitant communique à nouveau sur la procédure de chargement des charbons actifs et assure une traçabilité de la diffusion et compréhension des procédures.

## Réaction chimique dans une usine de régénération de solvants usagés

**ARIA 59993 - 09/12/2022 - 28 - LUIGNY**
*Type : Autre*
*Naf 20.30 : Fabrication de peintures, vernis, encres et mastics*

Vers 16h40, des fumées sont émises d'un fut de 200 l contenant des culots de distillation, issus du matin, stocké dans le bâtiment d'une usine de régénération de solvants usagés. Les pompiers, arrivés sur site vers 16h45, mettent en place une lance pour refroidir le fût et dissiper les fumées qui pourraient s'orienter vers une sortie d'autoroute proche. Leur intervention s'achève vers 19 h. 6 500 l d'eaux de refroidissement sont récupérés dans les rétentions du site puis éliminés en déchets.

Selon l'exploitant, la cause pourrait être un mélange de produits, fait par un client, avant réception sur site.

## Eventrement d'un silo de céréales

**ARIA 60029 - 18/12/2022 - 28 - HOUVILLE-LA-BRANCHE**
*Type : Autre*
*Naf 46.21 : Commerce de gros de céréales, de tabac non manufacturé, de semences et d'aliments pour le bétail*

Dans un complexe céréalier, la paroi d'une des cellules de stockage métalliques contenant 4 000 t de céréales se rompt pendant la nuit, entraînant son éventrement sur toute sa hauteur. Les céréales contenues dans le réservoir se déversent sur le site et dans un champ voisin. Le silo se vide progressivement. L'exploitant met en place un périmètre de sécurité autour de l'équipement. Le personnel récupère les céréales pour les préserver des intempéries.

L'inspection des installations classées constate que le transporteur d'ensilage de la cellule métallique est endommagé et toujours joint à la cellule ainsi qu'au reste des installations d'ensilage des autres cellules métalliques. L'exploitant prévoit de désolidariser la portion endommagée du reste des équipements pour éviter tout éventuel impact supplémentaire sur ses installations.

## Effondrement d'un mur d'une case de stockage de céréales

**ARIA 60074 - 22/12/2022 - 28 - HOUVILLE-LA-BRANCHE**
*Type : Autre*
*Naf 46.21 : Commerce de gros de céréales, de tabac non manufacturé, de semences et d'aliments pour le bétail*

Dans un complexe céréalier de stockage en vrac de céréales, le mur extérieur d'une case de stockage de céréales s'effondre 4 jours après l'éventrement d'une cellule métallique (ARIA 60029). La clôture à proximité est endommagée. L'exploitant met en place un périmètre de sécurité avec un accès restreint autour de la capacité de stockage voisine. Le grain contenu dans la case est évacué.